



Stratégie de déploiement de l'économie circulaire à Gatineau

SECTEURS DU TEXTILE ET DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

La Ville remercie Stantec Experts-conseils Itée, qui a réalisé les activités ayant mené à l'élaboration de la stratégie (établissement du portrait de la situation, consultation des acteurs, rédaction du plan d'action), ainsi que tous les membres du comité de pilotage de l'étude en économie circulaire (Association de la construction du Québec, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais, RECYC-QUÉBEC).

© 2025, Ville de Gatineau. Tous droits réservés.

La préparation de la présente étude a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

Table des matières

Mot de la mairesse	5
Abréviations/Acronymes	6
1. Introduction	7
2. Contexte	10
2.1 Fédéral	10
2.2 Provincial	11
2.3 Municipal	12
3. Démarche participative	13
3.1 Sondage	14
3.2 Entrevues avec des acteurs locaux	14
3.3 Ateliers	15
4. Portrait de la situation	16
4.1 Description du territoire	16
4.2 Secteur du textile	17
4.3 Secteur CRD	19
5. Vision et orientations stratégiques	24
Secteur du textile	24
Secteur CRD	24
Approche transversale	24
6. Plan d'action	25
6.1 Fiches action	25
6.2 Ressources financières et humaines	47
6.3 Échéancier	48
7. Conclusion	53
8. Références	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Liste non exhaustive des démarches au palier fédéral.....	10
Tableau 2	Actions du secteur du textile et du secteur CRD et actions transversales.....	25
Tableau 3	Ressources financières et humaines estimées.....	47
Tableau 4	Légende des ressources financières et humaines.....	48

Liste des figures

Figure 1	Schéma de l'économie linéaire	7
Figure 2	Schéma de l'économie circulaire.....	8
Figure 3	Ville de Gatineau	16
Figure 4	Diagramme de Sankey — Flux de matières du secteur du textile à Gatineau en 2022, en tonnes	18
Figure 5	Diagramme de Sankey — Flux de matières du domaine du bâtiment à Gatineau en 2022, en tonnes	21
Figure 6	Diagramme de Sankey — Flux de matières du domaine des infrastructures à Gatineau en 2022, en tonnes.....	22



Mot de la mairesse

Gatineau, déjà leader au Québec en ce qui a trait à la réduction des déchets, aspire à devenir un exemple de réussite en matière d'économie circulaire, en limitant le gaspillage de ressources sur le territoire.

Mettre en place une économie circulaire sur le territoire de Gatineau représente un immense chantier. Une telle démarche nécessite de revoir notre modèle économique et d'optimiser toutes les étapes de la chaîne de production et de consommation, par exemple en encourageant la réparation et le réemploi.

Ceci exige un engagement considérable et beaucoup de rigueur, d'innovation et de créativité. Chaque acteur économique, qu'il soit un citoyen, une entreprise, ou toute autre organisation, a un rôle à jouer pour y parvenir. Et pour que la communauté entière adhère à cette évolution de nos façons de consommer et de concevoir la durée de vie des matières qui nous entourent, la Ville se doit d'en être le moteur et d'ouvrir la marche.

Pour se donner les moyens d'atteindre cette vision, Gatineau se dote d'une nouvelle Stratégie de déploiement de l'économie circulaire. Prévue dans le Plan de gestion des matières résiduelles, cette stratégie vient renforcer la volonté de la Ville d'améliorer ses pratiques d'approvisionnement, de conception et de gestion des ressources dans les secteurs du textile et de la construction.

Les changements de comportements sous-jacents à la mise en place d'une économie circulaire demandent des efforts. En effet, préserver notre environnement en instaurant une économie circulaire, c'est enrichir notre collectivité économiquement, écologiquement et socialement. C'est aussi veiller à ce que les générations actuelles et futures puissent bénéficier d'un milieu de vie sain et durable!

Maude Marquis-Bissonnette

Mairesse de Gatineau

Abréviations/Acronymes

ACQ Association de la construction du Québec

AFM Analyse des flux de matières

APCHQ Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec

BDE Bureau de développement économique

BNQ Bureau de normalisation du Québec

CDROL Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides

CERIEC Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire

CIRODD Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable

CRD Construction, rénovation et démolition

CREDDO Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

CSA Canadian Standards Associations

ÉEQ Éco Entreprises Québec

ICI Industries, commerces et institutions

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MEIE Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec

MELCCFP Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

OBNL Organisme à but non lucratif

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

RRECQ Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

RVMR Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles

SAR Service de l'approvisionnement responsable

SBI Service des biens immobiliers

SCOM Service des communications

SEMR Service de l'eau et des matières résiduelles

SIC Service de l'interaction citoyenne

SINFRAS Service des infrastructures

SLSDC Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

STP Service des travaux publics

SUDD Service de l'urbanisme et du développement durable



1. Introduction

L'économie circulaire est un modèle économique qui s'oppose au modèle économique actuel dit « linéaire ». En effet, l'économie linéaire (figure 1) est basée sur une séquence unidirectionnelle allant de l'extraction et la transformation des ressources, vers la distribution et l'utilisation des produits pour finalement être jetés et devenir des déchets. De plus, chaque étape de ce modèle économique génère des déchets qui sont, eux aussi, jetés.

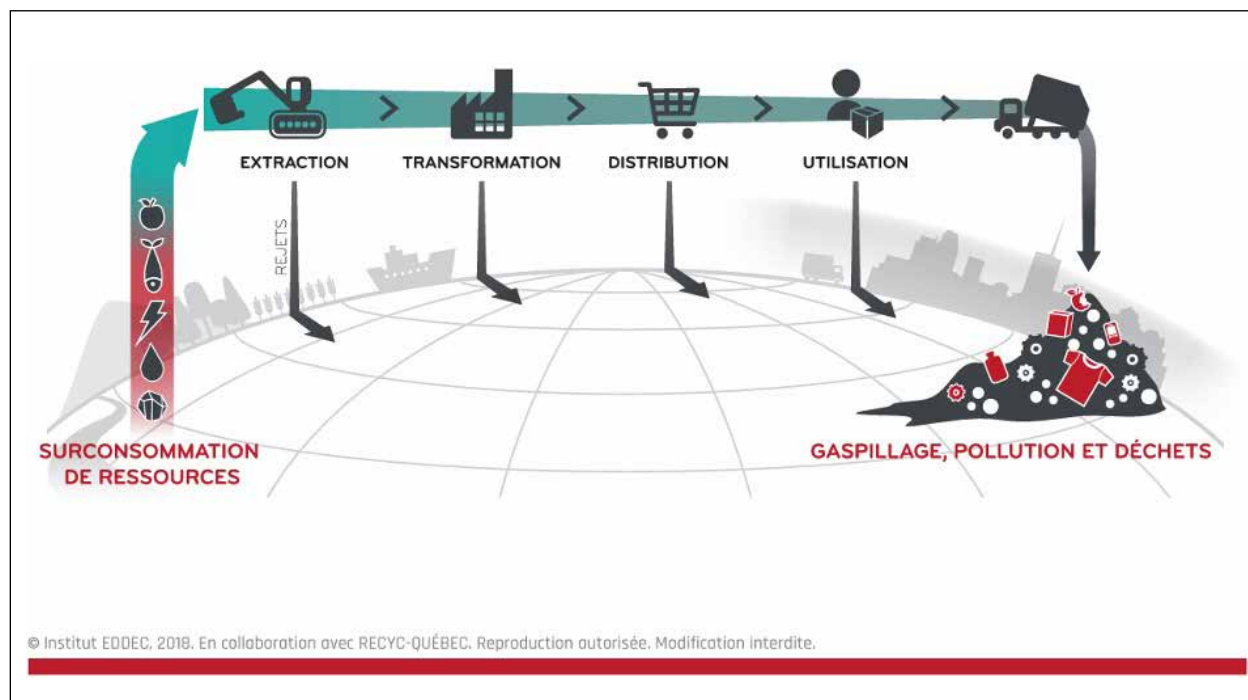


Figure 1 Schéma de l'économie linéaire

L'économie circulaire (figure 2), pour sa part, est un système économique qui utilise une approche systémique pour maintenir un flux circulaire des ressources en recouvrant, conservant ou augmentant leur valeur, tout en contribuant au développement durable, selon la norme ISO 59004. Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire la définit également comme étant : « Un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ».

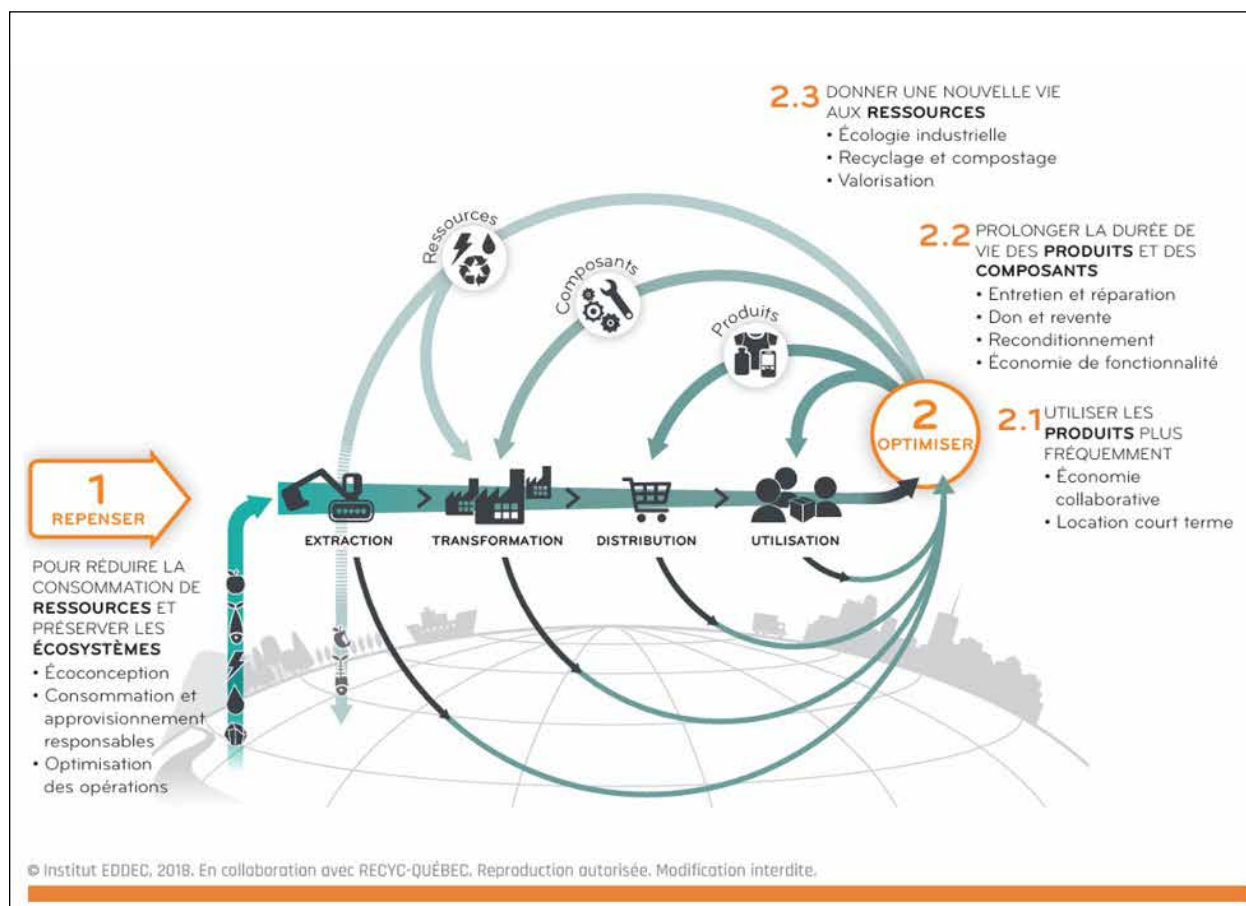


Figure 2 Schéma de l'économie circulaire

La Ville de Gatineau (par la suite identifiée comme « la Ville ») est une des quatre premières villes québécoises à avoir été choisie pour faire partie du Réseau des pairs du projet canadien Villes et régions circulaires. Cette adhésion au réseau a offert à la Ville l'occasion d'échanger des idées et des connaissances sur l'adoption de solutions d'économie circulaire, et a conduit la Ville à entamer une réflexion visant la mise en place d'une feuille de route en économie circulaire. Par cette démarche, la Ville veut ainsi devenir un moteur de la transition de l'économie linéaire vers l'économie circulaire.



La Ville a confié à Stantec le mandat de réaliser une étude en économie circulaire portant sur le secteur du textile et le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) visant à :

- Mieux connaître les flux;
- Identifier les acteurs et leurs enjeux;
- Proposer des solutions locales pour améliorer la circularité sur le territoire;
- Développer une stratégie de déploiement de l'économie circulaire à Gatineau.

Dans cette optique, une analyse de flux de matières (AFM) a été réalisée en début d'année 2024, suivie d'un atelier de concertation en avril 2024. À la suite de ces démarches, des mesures potentielles ont été identifiées et sélectionnées en vue d'être intégrées dans une stratégie de déploiement de l'économie circulaire, détaillée dans le présent rapport. La stratégie de déploiement vise à compléter les initiatives et plans déjà en place à Gatineau, dans une perspective d'économie circulaire prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie des produits textiles, des bâtiments et des infrastructures.

Qu'est-ce qu'une AFM ?

C'est un outil qui permet de quantifier les flux de matières au sein d'un territoire défini sur une période donnée. L'analyse de cette quantification permet de caractériser le système du point de vue de ses besoins matériels, de ses échanges avec les autres systèmes, de ses impacts environnementaux, etc.

2. Contexte

2.1 Fédéral

Le gouvernement du Canada développe et promeut l'économie circulaire grâce à diverses initiatives, lois et programmes clés. Le tableau 1 liste une partie des démarches fédérales liées à l'économie circulaire.

Tableau 1 Liste non exhaustive des démarches au palier fédéral

Initiative	Mesure
Rapport sur les conclusions des ateliers menés sur les possibilités de circularité dans le secteur de l'habillement textile au Canada (ECCC, 2024) et du bois dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition au Canada (ECCC, 2024)	Ces rapports présentent les principales conclusions des ateliers organisés par Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) et consacrés aux possibilités de circularité dans le secteur du textile et dans le secteur CRD (bois). Ils mettent en lumière les recommandations relatives au rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral pour favoriser la circularité.
Rapport sur l'environnement bâti circulaire au Canada : Un examen de l'état actuel, des lacunes et des opportunités (CSA Group, 2024)	Cette étude, menée par le groupe CSA, a cherché à explorer l'état actuel de l'environnement bâti circulaire au Canada, à en identifier les lacunes et à recommander une voie à suivre.
Plan pour un environnement sain et une économie saine (ECCC, 2020)	Ce plan soutient l'adoption d'approches optimisant les ressources, favorisant ainsi une économie circulaire et ouvrant la voie à un avenir résilient.
Rapport sur l'économie circulaire et le secteur de l'environnement bâti au Canada (Delphi Group, 2021 , pour Forestry Innovation Investment Ltd en Colombie-Britannique et Ressources naturelles Canada)	L'étude souligne les stratégies visant à accélérer la transition vers l'économie circulaire dans l'environnement bâti, afin de réduire l'empreinte écologique et de promouvoir une utilisation plus responsable des ressources.

Le gouvernement fédéral applique aussi le principe d'exemplarité avec la Stratégie pour un gouvernement vert ([Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2024](#)).

2.2 Provincial

La [feuille de route gouvernementale](#) adoptée pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec poursuit plusieurs objectifs stratégiques visant à intégrer cette approche dans les secteurs économiques clés. Elle cherche à intégrer des mesures transversales et sectorielles afin de favoriser une économie circulaire tout en mobilisant les leviers gouvernementaux pour assurer une coordination étroite entre les politiques publiques. L'objectif est également de fournir une vision claire des priorités provinciales et de faciliter la concertation entre les différents acteurs impliqués. Le secteur de la construction et celui du textile sont parmi les secteurs prioritaires identifiés.

Un **comité d'experts en CRD**, mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et piloté par RECYC-QUÉBEC, a été constitué pour documenter la chaîne de valeur, agir en amont et fournir des outils pratiques pour faciliter la transition vers des pratiques circulaires dans ce secteur. Le comité d'experts a défini [neuf actions prioritaires](#) à réaliser dans la période 2024-2026, dont plusieurs sont en cours.

De plus, le Lab construction, premier laboratoire de l'Écosystème de laboratoires d'accélération en économie circulaire, vise à amorcer la transition du Québec vers une économie circulaire en mobilisant des secteurs clés. Portée par le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), cette initiative repense les modes de production-consommation et optimise l'utilisation des ressources existantes pour découpler la croissance de l'épuisement des ressources et des impacts environnementaux. Le Lab textiles, lancé en 2024 par le CERIEC, poursuit des objectifs similaires dans le secteur du textile. Ce laboratoire mobilise les acteurs clés du secteur du textile pour expérimenter des solutions circulaires adaptées aux enjeux spécifiques de cette industrie.

2.3 Municipal

La mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 et la réflexion sur la feuille de route ont porté sur deux filières problématiques du fait des quantités générées, de leur faible taux de valorisation et d'un manque de connaissance sur les filières de valorisation associées, notamment le secteur du textile et le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

Dans son PGMR 2023-2029, la Ville a défini des objectifs pour le secteur résidentiel et celui des industries, commerces et institutions (ICI) assimilables, et deux d'entre eux touchent les secteurs visés par l'étude :

- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés sur le territoire et 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel d'ici 2029;
- Réduire de 75 % les textiles éliminés d'ici 2029 (basé sur une estimation de 4 500 tonnes de textiles éliminées en 2020).

À la suite de l'adoption du PGMR, plusieurs actions touchant les deux secteurs ont été mises en œuvre, notamment :

- Développement d'un [plan d'action sur la récupération des textiles 2025-2029](#), en concertation avec les acteurs locaux;
- Poursuite du développement d'une communauté de pratiques dans le secteur CRD par la Table de concertation régionale sur les résidus de CRD.





3. Démarche participative

Une démarche participative a été mise en place afin de susciter l'engagement des différents acteurs, de recueillir des perspectives diversifiées et d'obtenir de la rétroaction sur les activités accomplies. À cette fin, un sondage a été réalisé auprès des citoyens, des entrevues ont été menées avec les acteurs locaux des deux secteurs concernés et des ateliers de concertation ont été organisés pour les deux secteurs.

3.1 Sondage

Afin de dresser le portrait de la situation, la Ville a confié à la firme BIP Recherche le mandat de réaliser, en janvier et février 2024, un sondage auprès des citoyens portant sur l'économie circulaire en général et le secteur du textile et celui de la CRD en particulier.

Les données recueillies portent sur les habitudes d'achat de textiles neufs et usagés des citoyens, les moyens de disposition utilisés, et les actions potentielles à mener pour réduire la quantité de textiles envoyés à l'enfouissement. Elles incluent également des informations sur les actions visant à réduire les quantités de résidus de CRD envoyées à l'enfouissement, ainsi que sur les habitudes d'achat de matériaux de construction neufs et usagés des citoyens, les moyens de disposition utilisés pour les résidus, et les actions potentielles à mener.

Il ressort du sondage que la moitié des répondants connaissent en partie l'économie circulaire. Les deux tiers des répondants s'attendent à la mise en place d'actions de la part de la Ville afin de déployer l'économie circulaire et une très vaste majorité se dit prête à contribuer davantage à l'économie circulaire en changeant ses habitudes.

3.2 Entrevues avec des acteurs locaux

BIP Recherche a également reçu le mandat de mener des entrevues auprès d'un échantillon de commerces de détail et d'entrepreneurs gatinois en lien avec le secteur du textile et celui de la CRD. De son côté, Stantec a réalisé des entrevues complémentaires avec les acteurs clés des deux secteurs, tels que des friperies, des centres de tri et des recycleurs. L'objectif des entrevues était d'obtenir des informations sur les quantités entrantes et sortantes, mais également sur la provenance de ces matières, la destination des matières sortantes, les enjeux et les solutions visant à rendre leur entreprise circulaire. Les données tirées de ces entrevues ont permis d'évaluer les quantités de textiles et de matériaux de CRD gérés, et de mieux comprendre les pratiques de gestion. Ces échanges ont aidé à quantifier certains flux de l'AFM, malgré des défis comme l'impossibilité de retracer les quantités d'invendus propres aux magasins locaux et l'absence de retour d'information du courtier d'exportation contacté. La collaboration d'experts a également permis d'ajuster les éléments concernant les invendus et la destination des matières. Chaque secteur a partagé des informations concernant les quantités et types de matériaux, les voies de sortie, ainsi que les enjeux rencontrés.

3.3 Ateliers

Une consultation des acteurs locaux impliqués dans les secteurs du textile et CRD ayant un rôle à jouer dans l'économie circulaire sur le territoire de la Ville a été réalisée lors de deux ateliers organisés les 17 et 18 avril 2024.

Les objectifs de ces ateliers étaient de recueillir des commentaires sur les résultats de l'AFM et les enjeux identifiés et de stimuler les échanges afin de valider l'état de situation, de susciter l'émergence de nouvelles idées et d'identifier des pistes d'actions visant à améliorer la circularité.

Selon les enjeux qui sont ressortis de l'analyse, les questions suivantes ont été adressées aux participants :

Secteur du textile :

- Comment favoriser la réutilisation locale des textiles ?
- Comment réduire l'élimination des textiles ?
- Comment développer des débouchés locaux pour les surplus ?

Secteur CRD :

- Comment améliorer la gestion des résidus de construction sur les chantiers ?
- Comment améliorer la qualité des matériaux à recycler ?
- Comment favoriser la réutilisation des matériaux ?

Les ateliers de concertation ont permis d'affiner les AFM et de confirmer les constats et enjeux identifiés en amont. Des idées intéressantes sont également ressorties des échanges et ont contribué à orienter la stratégie de déploiement de l'économie circulaire.



4. Portrait de la situation

4.1 Description du territoire

La Ville de Gatineau (figure 3) est située dans la région administrative de l'Outaouais et est composée de 294 066 habitants (au 1^{er} juillet 2022, donnée révisée, Institut de la statistique du Québec [ISQ]). Elle forme la quatrième agglomération du Québec en importance quant à sa population. Sur les 343 kilomètres carrés du territoire de la Ville, on retrouve une superficie dédiée au développement urbain d'environ 191 kilomètres carrés, soit 55,5 % de la totalité. La Ville se caractérise par un secteur résidentiel à basse densité, de type semi-urbain. Sa structure économique est intrinsèquement liée à son rôle au sein de la capitale nationale fédérale.

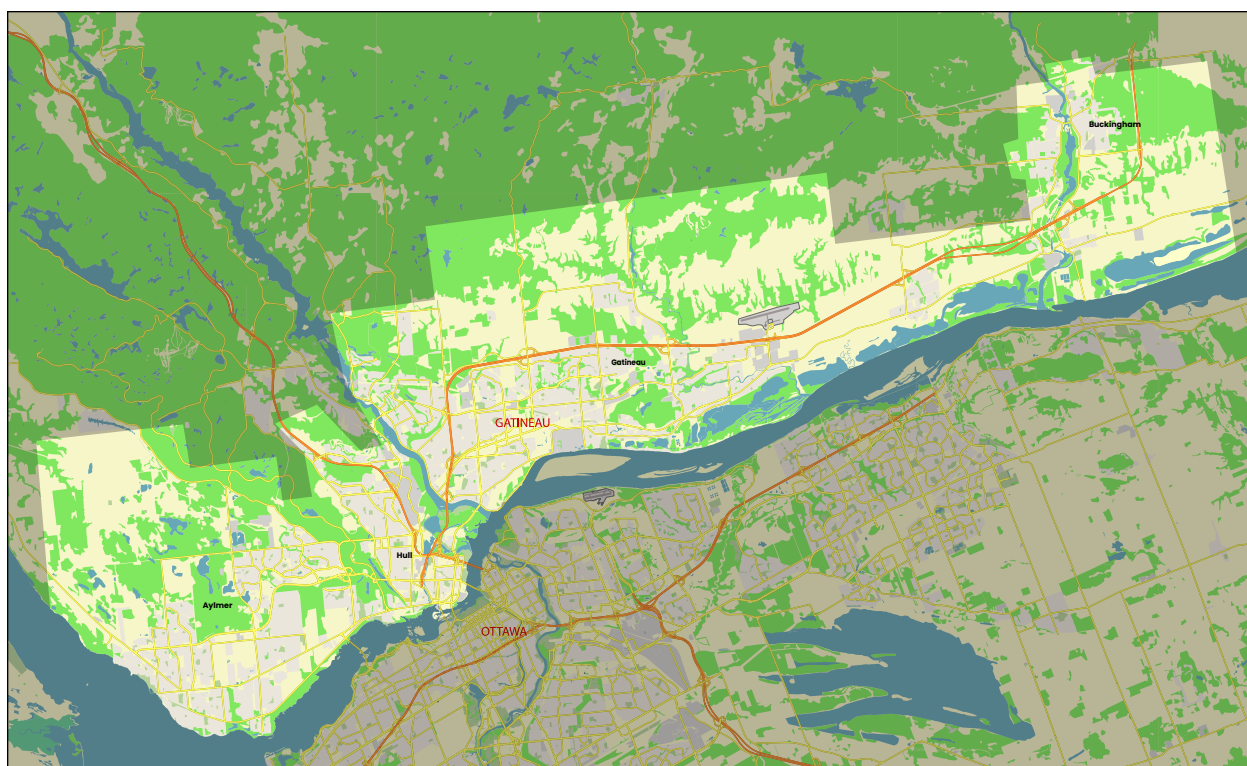


Figure 3 Ville de Gatineau

4.2 Secteur du textile

4.2.1 Description du secteur

À Gatineau, la fabrication industrielle de produits finis, comme les vêtements et les accessoires, n'existe pas. Les établissements de vente ou de location de textiles s'approvisionnent entièrement à l'extérieur de la Ville, tandis que les produits usagés proviennent principalement du territoire local. La mode éphémère a entraîné une augmentation de la consommation de textiles neufs et usagés, ainsi que des quantités envoyées à l'enfouissement (Niinimäki, K., 2020). Bien que la réparation prolonge la durée de vie des textiles, seuls 39 établissements offrent ce service. En fin d'usage, la majorité des textiles résidentiels sont jetés, parfois par erreur dans le bac de récupération, ou donnés ou vendus à d'autres consommateurs. Les ICI donnent une partie de leurs invendus à des organismes de réemploi, et vendent le reste à des courtiers ou à des entreprises pour d'autres usages ou les envoient à l'élimination.

4.2.2 AFM simplifiée

L'AFM porte sur le territoire de la Ville pour l'année 2022 et se concentre sur les produits textiles du secteur résidentiel (vêtements, chaussures et linge de maison [serviettes, nappes, rideaux, etc.]) et du secteur des ICI pour leurs besoins de vêtements professionnels (tenues de travail, uniformes, habits de protection) et d'autres usages (draps et serviettes des secteurs de la santé, de la restauration et de l'hôtellerie, principalement, ainsi que les invendus). Les textiles utilisés dans la fabrication de mobilier dans le secteur de la construction ou encore dans l'agriculture ne sont pas inclus.

Les différentes quantités estimées (en tonnes) sont représentées à la figure 4 sous forme de diagramme de Sankey. Les faits saillants de l'AFM du secteur du textile sont les suivants :

- 10140 tonnes de textiles ont été consommées sur le territoire de la Ville, dont 20 % sont des textiles usagés. Par ailleurs, 1040 tonnes correspondent à des invendus.
- 79 % des textiles en fin de vie utile et des invendus ont été éliminés et 13 % ont été donnés à des organismes de réemploi.

Le rapport synthèse sur l'étude en économie circulaire des secteurs du textile et de la construction, rénovation et démolition (Stantec, 2025) présente l'AFM de façon plus détaillée et est disponible également sur le site Internet de la Ville.



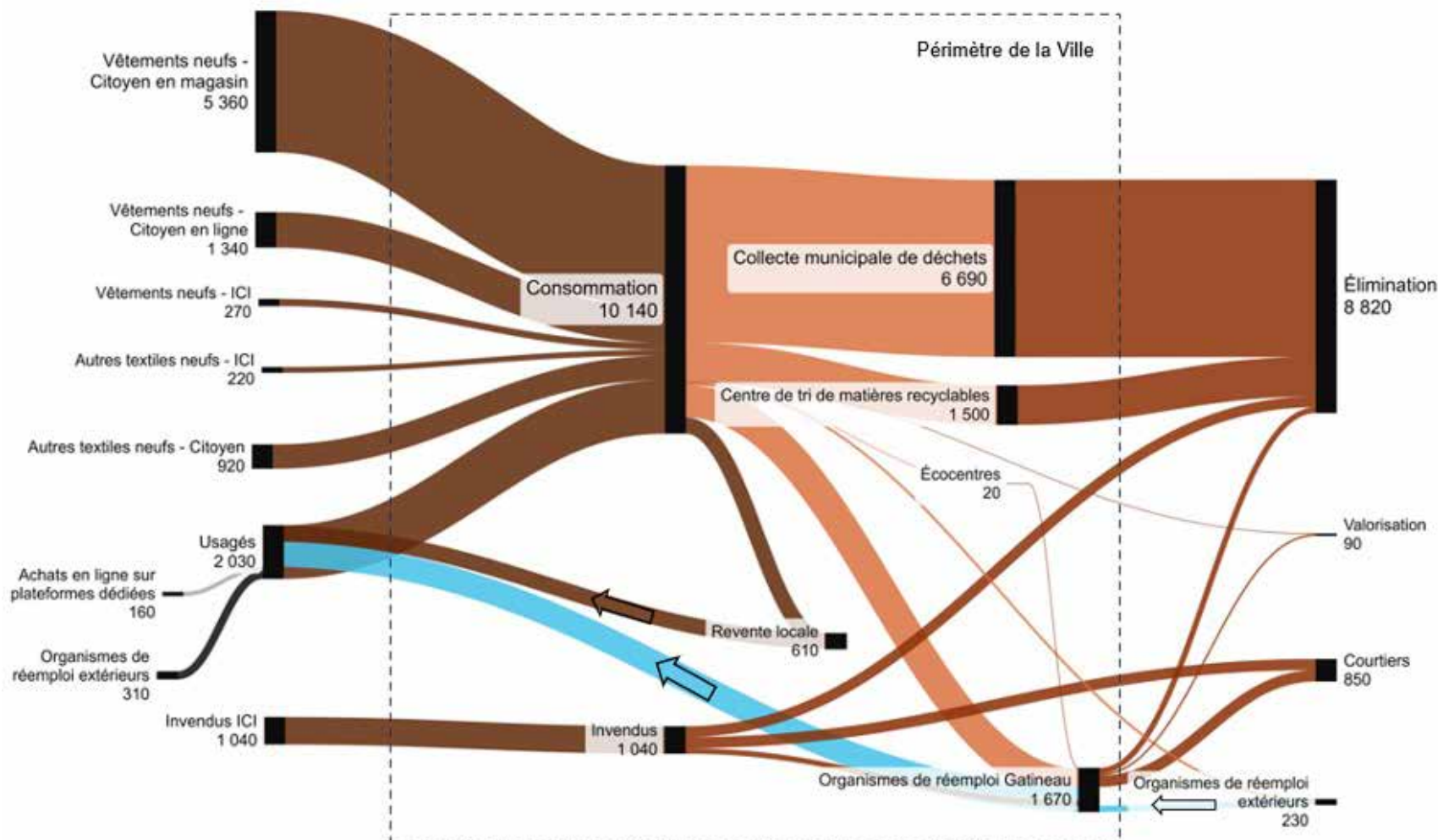


Figure 4 Diagramme de Sankey — Flux de matières du secteur du textile à Gatineau en 2022, en tonnes

4.2.3 Forces et faiblesses

L'AFM et les différentes consultations des acteurs du milieu ont permis d'identifier les forces et les faiblesses des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur du textile sur le territoire de la Ville : la distribution, l'usage et la gestion en fin d'usage.

Afin de répondre aux enjeux, quatre orientations touchant aux différentes étapes du cycle de vie ont été identifiées :

- 1** Réduire la surconsommation de produits textiles;
- 2** Diminuer les impacts environnementaux et sociaux en amont et durant la vie utile;
- 3** Favoriser la récupération et la mise en valeur des résidus textiles post-consommation;
- 4** Améliorer les connaissances sur le secteur des textiles et les bonnes pratiques et les partager.

4.3 Secteur CRD

4.3.1 Description du secteur

Le secteur CRD regroupe deux domaines : le domaine du génie civil, appelé également domaine des infrastructures, qui fait référence aux systèmes et installations de base pour le fonctionnement d'une société, et le domaine du bâtiment, qui regroupe à la fois les bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Le cycle de vie d'une construction, que ce soit pour le domaine du bâtiment ou celui des infrastructures, se divise en plusieurs étapes clés, commençant par la production des matériaux, qui peut inclure des matières vierges ou recyclées, et leur conditionnement pour la construction. Vient ensuite la phase de construction, suivie de l'usage de l'édifice ou l'infrastructure, incluant la maintenance, la réparation, et les éventuelles rénovations. En fin de cycle, la démolition ou la déconstruction permet de récupérer les matériaux, qui sont ensuite triés ou enfouis. Les résidus de CRD peuvent être recyclés ou réutilisés dans la construction, orientés vers d'autres secteurs, valorisés énergétiquement, ou envoyés à l'enfouissement lorsque leur valorisation n'est pas possible.

4.3.2 AFM simplifiée

L'AFM porte sur le territoire de la Ville pour l'année 2022 et traite du domaine des infrastructures (tels que les travaux routiers, d'aqueducs, etc.) et du domaine du bâtiment qui regroupe des bâtiments du secteur résidentiel et du secteur non résidentiel. Elle prend en compte tous les matériaux utilisés et les résidus générés lors de la construction, la rénovation et la démolition de bâtiments

et d'infrastructures. Les types de matériaux rencontrés sont plus variés dans les bâtiments que dans les infrastructures et leur proportion diffère. Les matériaux pris en compte pour le domaine bâtiment sont : les bardeaux d'asphalte, le béton, le bois, la brique, les matériaux granulaires, le métal, le gypse, les sols excavés, la terre végétale, la végétation et les autres matériaux (portes et fenêtres, isolation, etc.). Pour le domaine des infrastructures, l'asphalte, le béton, les matériaux granulaires, le sol excavé, la terre végétale et la végétation ont été pris en compte.

Les différentes quantités (en tonnes) sont représentées sous forme de flux dans un diagramme de Sankey, à la figure 5 pour le domaine du bâtiment et à la figure 6 pour le domaine des infrastructures. Les faits saillants de l'AFM du secteur CRD sont les suivants :

- Le domaine du bâtiment a consommé 509 300 tonnes de matériaux et a généré 169 000 tonnes de résidus de CRD sur le territoire de la Ville. La différence entre la consommation de matériaux et la génération est immobilisée dans les constructions. En bout de chaîne, 42 % des résidus de CRD ont été éliminés, le reste ayant été recyclé ou utilisé en valorisation énergétique.
- Pour le domaine des infrastructures, 3 617 000 tonnes de matériaux ont été nécessaires pour la construction et le maintien en état des infrastructures. Près de 2 511 100 tonnes de résidus ont été générées par les chantiers d'infrastructures, dont près de 85 % ont été réutilisées sur site ou sur un autre chantier ou reconditionnées et revendues. Seuls 3 % des résidus générés ont été éliminés.



Le rapport synthèse sur l'étude en économie circulaire des secteurs du textile et de la construction, rénovation et démolition (Stantec, 2025) présente l'AFM de façon plus détaillée et est disponible également sur le site Internet de la Ville.

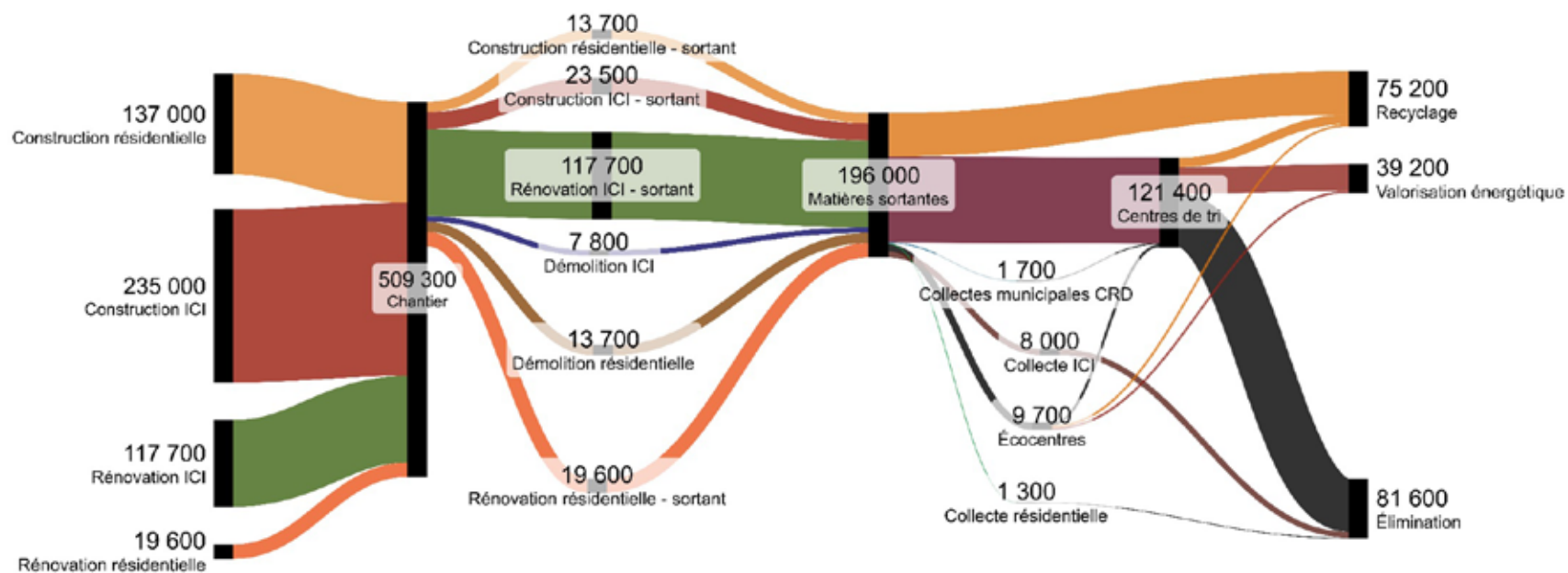


Figure 5 Diagramme de Sankey — Flux de matières du domaine du bâtiment à Gatineau en 2022, en tonnes

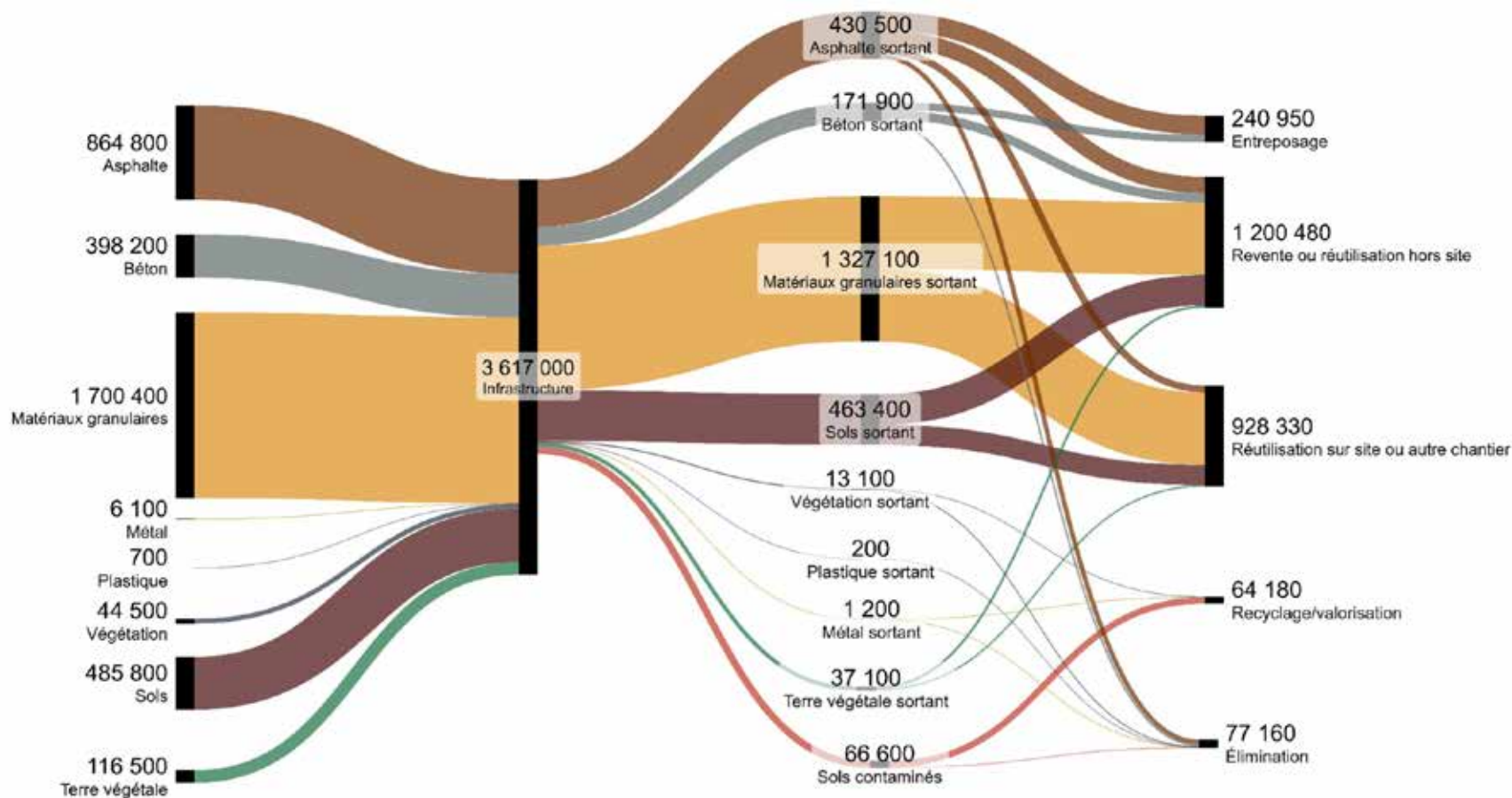


Figure 6 Diagramme de Sankey – Flux de matières du domaine des infrastructures à Gatineau en 2022, en tonnes

4.3.3 Forces et faiblesses

L'AFM et les différentes activités de concertation avec les acteurs du milieu ont permis d'identifier les forces et les faiblesses des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur CRD sur le territoire de la Ville : la planification et la conception, la production et la distribution des intrants, la consommation de matériaux au cours de la construction, l'utilisation et la fin d'usage des bâtiments et infrastructures, et la gestion des résidus de CRD en fin de vie utile.

Afin de répondre aux enjeux, quatre orientations touchant aux différentes étapes du cycle de vie ont été identifiées :

1 Améliorer les connaissances sur le secteur CRD et les bonnes pratiques;

2 Optimiser l'usage et allonger la durée de vie des bâtiments et des infrastructures existantes ainsi que de leurs composantes;

3 Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification et la conception des projets;

4 Favoriser les pratiques de déconstruction, de récupération et de mise en valeur des résidus CRD, ainsi que le développement d'un marché local pour les matériaux usagés et recyclés.

5. Vision et orientations stratégiques

L'analyse des forces et des faiblesses et les grands enjeux identifiés ont permis de définir la vision de la Ville à l'égard de la stratégie de déploiement de l'économie circulaire à Gatineau dans les secteurs du textile et CRD :

La Ville est le moteur du déploiement de l'économie circulaire sur le territoire de Gatineau. Par son exemplarité dans la mise en place de pratiques circulaires dans la gestion de ses textiles et de ses résidus de CRD, sa collaboration et son soutien, les citoyens, les industries, commerces et institutions, entrepreneurs et professionnels s'impliquent à leur tour pour développer une économie circulaire florissante.

Secteur du textile

Afin de répondre aux enjeux du secteur du textile, plusieurs orientations ont été définies, couvrant différentes étapes du cycle de vie des produits textiles. Il s'agit principalement de réduire la surconsommation de produits textiles, d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux tout au long de la production et de l'utilisation des produits, ainsi que de promouvoir la récupération et la valorisation des textiles après consommation. Par ailleurs, l'amélioration des connaissances sur le secteur et la diffusion des bonnes pratiques constituent des axes essentiels pour favoriser une gestion plus durable des ressources textiles.

Secteur CRD

Dans le secteur CRD, les orientations identifiées visent à optimiser l'utilisation des bâtiments et infrastructures existants, notamment par l'allongement de leur durée de vie et la préservation de leurs composants. Une attention particulière est portée à l'intégration de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception des infrastructures. De plus, des pratiques de déconstruction responsables, accompagnées de la récupération et de la valorisation des résidus de CRD, sont encouragées, tout comme le développement d'un marché local pour les matériaux recyclés et de seconde main.

Approche transversale

L'approche transversale permet de relier les deux secteurs par des actions communes. Elle vise notamment à favoriser la collaboration, la transmission d'informations et l'innovation, tout en mettant l'accent sur la connaissance de l'existant et le suivi des stratégies mises en place. Cela permettra également d'intégrer dans le futur des initiatives favorables à l'économie circulaire dans d'autres secteurs.

6. Plan d'action

D'ici 2029, le plan d'action lié à la stratégie de déploiement de l'économie circulaire (le plan d'action) pour les secteurs du textile et CRD contribue à atteindre les objectifs du PGMR 2023-2029 suivants :

- Pour le secteur résidentiel, réduire de 75 % les textiles éliminés;
- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel;
- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi;
- Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg par habitant.

6.1 Fiches action

Le plan d'action inclut trois actions pour le secteur du textile, cinq actions pour le secteur CRD et deux actions transversales, telles que présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 Actions du secteur du textile et du secteur CRD et actions transversales

Secteur	Actions
Secteur du textile	• Réduire la consommation de produits textiles neufs • Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets exemplaires • Favoriser la mise en valeur des textiles en fin de vie
Secteur CRD	• Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction • Renforcer les connaissances des acteurs du bâtiment en économie circulaire • Optimiser l'usage et prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes • Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception • Évaluer la mise en place de services municipaux de collecte pour les chantiers
Transversal	• Renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire • Améliorer les connaissances et le suivi

Les actions sont détaillées dans les tableaux aux pages suivantes et comportent chacune plusieurs mesures.

ACTION 1 TEXTILE

Réduire la consommation de produits textiles neufs

Description :

L'action 1 vise à réduire la consommation de produits textiles neufs en favorisant la location, la réparation et le réemploi, tout en accompagnant les citoyens et les ICI vers un changement de comportement.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Pour le secteur résidentiel, réduire de 75 % les textiles éliminés.

Objectifs cibles :

- Accroître la notoriété des organismes œuvrant dans la récupération des textiles, et l'utilisation des friperies par les citoyens et les ICI d'ici 2029;
- Augmenter à environ 25 % la part des produits usagés dans les textiles achetés à Gatineau d'ici 2029 (21 % en 2024).

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- L'action 3 du PGMR 2023-2029 de la Ville vise à apporter un soutien financier aux OBNL du secteur du réemploi.
- Le plan d'action pour la récupération des textiles 2025-2029 prévoit des actions telles que (1) la réalisation de campagnes de sensibilisation et (2) la mise en place d'une communauté de pratique.

Enjeux :

On observe une surconsommation de produits textiles, associée à faible taux de réemploi et de recyclage, d'où l'élimination de grandes quantités de textiles. De plus, de nombreux citoyens ne privilégient pas l'achat de textiles de seconde main.

Mesures proposées :

- 1.1 - Analyser la possibilité de créer une cartographie volontaire des organisations proposant la location et la réparation de textiles;
- 1.2 - Encourager l'achat de textiles de seconde main;
- 1.3 - Organiser des groupes de discussion avec des citoyens et des ICI concernant les textiles, pour mieux saisir leurs enjeux et les accompagner.

Parties prenantes internes :

SEMR

Parties prenantes externes :

CDROL, OBNL, friperies, commerces, résidents, ICI

ACTION 1 TEXTILE (SUITE)

Réduire la consommation de produits textiles neufs

Indicateurs de réussite

- 1.1 - Réalisation de la cartographie avec le nombre d'organisations identifiées;
- 1.2 - Moyens mis en place pour encourager l'achat de textiles de seconde main;
- 1.3 - Tenue de groupes de discussion : nombre de participants, questionnaire de rétroaction, synthèse des enjeux identifiés.

Points de vigilance

- 1.1 - Collecter des données fiables et les mettre à jour, s'assurer de l'accessibilité et de la transparence de la cartographie, représenter toutes les structures locales (grandes et petites) et établir une communication efficace pour promouvoir la cartographie;
- 1.2 - Sensibiliser les citoyens à la qualité et à la propreté des textiles de seconde main, créer des partenariats solides avec les friperies et les écocentres, offrir des incitatifs attractifs (ex. bons d'achat), et réaliser un suivi et une évaluation de l'impact des actions;
- 1.3 - Assurer la diversité des participants, faciliter les discussions de manière productive, cibler des thématiques adaptées au public participant, analyser et communiquer les résultats pour améliorer les actions et garantir l'accessibilité et l'inclusivité des groupes de discussion.

Pratiques inspirantes

- European Textile Services Association est la principale association européenne des entreprises de location de textiles et des associations nationales de services textiles en Europe. Cette association promeut la location de textile comme modèle d'affaires afin d'augmenter la durée du cycle de vie des textiles.
- Toronto (Canada) a mis en place plusieurs programmes pour encourager la réutilisation des textiles. Par exemple, l'initiative « Textile Lab for Circularity » soutient des projets de location de vêtements et de dons, en collaboration avec des organisations locales.
- Paris (France) a lancé plusieurs campagnes pour encourager l'achat de vêtements de seconde main, dont celle de « Seconde main, premier choix ». De plus, la ville a édité sa cartographie en fonction des intentions citoyennes – acheter, réparer ou donner pour divers produits.
- À Calgary (Canada), les clients apportent leurs vêtements usagés dans des boutiques de consignment, par exemple la boutique Revive Attire ou la boutique Peacock. Lorsqu'un vêtement est vendu, son ancien propriétaire reçoit 40 % de la somme.

ACTION 2 TEXTILE

Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets et pratiques exemplaires

Description :

L'action 2 vise à améliorer la gestion des uniformes, incluant les vêtements de travail de la Ville, grâce à la collaboration des services et la mise en œuvre de pratiques exemplaires.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Pour le secteur résidentiel, réduire de 75 % les textiles éliminés.

Objectifs ciblés :

- Déterminer la faisabilité et le coût de l'intégration des mesures d'écoconception des uniformes de la Ville;
- Diminuer la quantité de vêtements de travail neufs achetés par employé d'ici 2029;
- Atteindre un taux de 40 % d'uniformes de police dépersonnalisés ou directement réutilisés d'ici 2029.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- Un défi a été lancé en septembre 2024 avec le Service de police dans le cadre des Défis innovation en économie sociale afin de développer un service local de dépersonnalisation des uniformes de police.
- La Ville prévoit d'élaborer une politique d'approvisionnement responsable au cours de l'année 2025.
- Aucun organisme n'a répondu au défi.

Enjeux :

La filière textile relève d'une économie linéaire et a un fort impact environnemental et social.

Mesures proposées :

- 2.1 – Entamer une réflexion concernant l'approvisionnement des textiles utilisés par la Ville, discuter avec les fournisseurs actuels et potentiels de la faisabilité et du coût d'intégration des mesures d'écoconception;
- 2.2 – Bonifier les dispositifs existants pour l'emploi, l'entretien et la réparation des textiles utilisés par les employés municipaux;
- 2.3 – Encourager la dépersonnalisation, la réutilisation et le recyclage des uniformes de la Ville.

Parties prenantes internes :

SEMR, SAR, STP, Service de police, Service de sécurité incendie, Service des ressources humaines

Parties prenantes externes :

OBNL, fournisseurs

ACTION 2 TEXTILE (SUITE)

Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets et pratiques exemplaires

Indicateurs de réussite

- 2.1 – Connaître la faisabilité et le coût d'intégration des mesures d'écoconception;
- 2.2 – Connaître les processus existants et identifier les améliorations possibles;
- 2.3 – Identifier des OBNL pouvant dépersonnaliser les uniformes et déterminer la quantité d'uniformes traités.

Points de vigilance

- 2.1 – Analyser la faisabilité d'intégration de l'écoconception avec les fournisseurs, collaborer avec les fournisseurs actuels et potentiels pour définir les solutions viables et veiller à la qualité des textiles écoresponsables proposés (durabilité, performance);
- 2.2 – Collecter des données fiables, établir une sélection de produits écologiques, adopter des pratiques durables pour réduire l'impact de l'entretien et mettre en place un suivi rigoureux du contrôle des étapes de vie du textile;
- 2.3 – Conception des uniformes, logistique de dépersonnalisation, coûts et viabilité. Établir des infrastructures de stockage et de collecte et mettre en place un suivi rigoureux de la traçabilité.

Pratiques inspirantes

- Sydney (Australie) a prévu la création de lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable, en créant des panels de fournisseurs enregistrés pour les tapis et les uniformes (basés sur des critères de contenu recyclé et de gestion), et en fixant des objectifs de contenu recyclé par catégorie de produits (la santé et la sécurité au travail doivent être prises en considération, à l'instar de la libération de microfibres).
- Toronto (Canada) a lancé un programme pilote pour l'entretien et la réparation des uniformes des employés municipaux.
- Le certificat de formation en entreprise et récupération de l'école-entreprise des Patriotes de Boucherville : les étudiants réalisent le tri, la dépersonnalisation, le lavage et la réparation des uniformes de travail provenant essentiellement d'Hydro-Québec, d'Énergir, de la Sépaq et de la SAQ.

ACTION 3 TEXTILE

Favoriser la mise en valeur des résidus textiles en fin de vie

Description :

L'action 3 vise à favoriser la mise en valeur des résidus textiles post-consommation en soutenant les initiatives et en favorisant la concertation entre les acteurs.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Pour le secteur résidentiel, réduire de 75 % les textiles éliminés.

Objectifs ciblés :

- Collaborer à au moins deux projets pilotes et initiatives privées concernant le recyclage des textiles;

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- Le plan d'action pour la récupération des textiles de la Ville prévoit de (1) soutenir le développement d'un réseau de boîtes de dons, (2) tester des collectes spéciales de textiles auprès des résidents (3), réaliser une étude des nouveaux débouchés possibles pour les surplus non vendus et (4) caractériser les surplus de textiles dans les friperies.
- Le PGMR 2023-2029 prévoit de mettre en place une réglementation prévoyant le bannissement de l'élimination des textiles une fois que les solutions de récupération seront bien implantées, connues et accessibles.
- La Ville de Gatineau a participé au Défi textile. Lors de ce défi, un appel à projets a été lancé avec les villes de Montréal et de Sorel-Tracy afin d'augmenter la circularité dans le secteur des textiles.

Enjeux :

79 % des quantités en fin de vie sont éliminées, 13 % sont envoyés aux organismes de réemploi, dont seulement 50 % sont revendus. Les surplus sont éliminés ou exportés.

Mesures proposées :

- 3.1 - Collaborer à l'élaboration de procédés de recyclage local des textiles et au développement de nouveaux débouchés.

Parties prenantes internes :

SEMR

Parties prenantes externes :

OBNL, centres de recherche, cégep, université, MEIE, RECYC-QUÉBEC

ACTION 3 TEXTILE (SUITE)

Favoriser la mise en valeur des résidus textiles post-consommation

Indicateurs de réussite

- 3.1 – Nombre de nouveaux procédés/débouchés potentiels identifiés pour le recyclage des textiles non réemployés.

Points de vigilance

- 3.1 – Collecter des données fiables et à jour, s'assurer de la viabilité et de l'adaptation aux conditions locales et évaluer l'impact écologique et social.

Pratiques inspirantes

- À Sorel, la friperie Recyclocentre recycle les textiles en produits de courtepoinTE pour vente directe et travaille à développer des produits isolants pour le bâtiment;
- La ville de Montréal a financé l'organisme Renaissance avec un investissement total d'une valeur de plus de 500 000 \$. Une partie de cet argent est consacrée à un projet pilote de recyclage des résidus textiles qui prévoit la mise en place de la première installation de défibrage de vêtements dans la province.

ACTION 1 CRD

Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction

Description :

L'action 1 vise à analyser les comportements des citoyens et des ICI au moyen de groupes de discussion, et à réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation. Cela se fera en encourageant la concertation entre les différents acteurs, en diffusant l'information et en soutenant les initiatives des citoyens et des travailleurs.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel.

Objectifs ciblés :

- Augmenter le taux de connaissance des bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD chez les citoyens et les ICI;
- Diminuer de 40 % la quantité de résidus de CRD dans les ordures ménagères d'origine résidentielle entre 2022 et 2029.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- Actuellement, une portion importante des résidus de CRD (principalement dans le domaine du bâtiment) est envoyée à l'enfouissement. Cette situation résulte d'une part du fait qu'une partie des résidus se retrouve dans la collecte des ordures résidentielles ou dans la collecte des déchets des ICI, et d'autre part du fait que les résidus de CRD sont parfois contaminés et que la démolition est souvent préférée à la déconstruction.
- En 2025, la Ville prévoit d'octroyer un mandat d'accompagnement de projets de tri en chantier, ainsi qu'un mandat de réalisation de diagnostics de déconstruction et d'accompagnement d'un projet pilote de déconstruction.

Enjeux :

Manque d'information sur les processus menant à la génération de résidus de CRD et leurs impacts et manque de connaissance des stratégies d'économie circulaire chez les acteurs du milieu.

ACTION 1 CRD (SUITE)

Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction

Mesures proposées :

- 1.1 – Organiser un groupe de discussion avec des citoyens, des entrepreneurs et des ICI à propos des résidus de CRD, pour mieux saisir leurs enjeux;
- 1.2 – Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs sur les impacts d'une consommation et d'un approvisionnement responsables et sur les solutions de rechange pour une saine gestion des matières (don à un organisme, déconstruction, tri à la source, etc.);
- 1.3 – Soutenir la mise en place de formations, d'ateliers et de systèmes de location d'outils à l'intention des résidents de sorte que ceux-ci entretiennent et réparent mieux leurs outils plutôt que de les remplacer, et qu'ils soient sensibilisés à l'impact de leurs choix;
- 1.4 – Encourager la revente et le don de matériaux entre citoyens.

Parties prenantes internes :

SUDD, SEMR, SIC, SCOM.

Parties prenantes externes :

OBNL, ICI, associations de résidents, Bibli'Outils.

Indicateurs de réussite

- 1.1 – Nombre de groupes et de participants, sondage de compréhension satisfaisant (80 %);
- 1.2 – Statistiques liées aux campagnes : compréhension des messages (taux de connaissance et d'engagement de 80 %), nombre de clics ou de partages, notoriété;
- 1.3 – Nombre de participants aux ateliers et sondage de satisfaction;

Points de vigilance

- 1.1 – S'assurer d'une représentativité équilibrée;
- 1.2 – Veiller à ce que les messages soient clairs et adaptés au public cible (citoyens, professionnels, institutions) et rendre accessibles les informations;
- 1.3 – S'assurer de l'accessibilité des ateliers et des formations;
- 1.4 – Prendre en compte les aspects juridiques liés à la revente (propriétés des matériaux, responsabilité en cas de défaut) ainsi que la sécurité des transactions.

ACTION 1 CRD (SUITE)

Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction

Pratiques inspirantes

- Le plan stratégique Vancouver Zero Waste 2040 comprend plusieurs mesures mises en place, dont celle d'«éduquer le public et les métiers sur la culture et les initiatives de construction zéro déchet». De plus, Vancouver est partenaire du «Rebuild Hub» qui permet de sensibiliser le public aux pratiques de déconstruction et de récupérations de matériaux.
- Promotion de l'application Constructo VIP qui permet de vendre et d'acheter des matériaux de seconde main et de louer des équipements.

ACTION 2 CRD

Renforcer les connaissances des acteurs du bâtiment en économie circulaire

Description :	Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :
L'action 2 vise à renforcer les connaissances des acteurs du bâtiment en économie circulaire en proposant des outils, des formations et des documents types.	• Récupérer 70 % des résidus de CRD générés; • Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel.
	Objectifs ciblés :
	• Augmenter le taux de connaissance en économie circulaire et en bonnes pratiques chez les entrepreneurs en 2029.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- La Ville finance une Table de concertation sur les CRD, animée par le CREDDO, afin de favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.
- Le PGMR 2023-2029 inclut un suivi des critères de performance en gestion des matières résiduelles dans les contrats municipaux, pour assurer la traçabilité et le respect des objectifs. Le plan prévoit aussi la conduite d'une analyse de la faisabilité d'encadrer la gestion des CRD en vue de limiter l'enfouissement de certains matériaux de construction, analyse reportée à 2026.

Enjeux :

Manque d'information sur les processus menant à la génération de résidus de CRD et leurs impacts et manque de connaissance des stratégies d'économie circulaire chez les acteurs du milieu.

Mesures proposées :	Parties prenantes internes :
2.1 - Développer une trousse à outils pour accompagner les entrepreneurs et acteurs clés dans l'amélioration de la circularité des bâtiments;	BDE, SUUD, SEMR, SCOM, STP.
2.2 - Tenir des formations pour les entrepreneurs sur le tri en chantier et sur la déconstruction de bâtiments;	Parties prenantes externes :
2.3 - Proposer des clauses types à disposition de tous les acteurs, à inclure dans leurs appels d'offres.	OBNL, CREDDO, APCHQ, ACQ, gouvernement provincial MAMH, RECYC-QUÉBEC, ID Gatineau

ACTION 2 CRD (SUITE)

Renforcer les connaissances des acteurs du bâtiment en économie circulaire

Indicateurs de réussite

- 2.1 - Avoir une trousse à outils à l'intention du domaine du bâtiment; nombre de téléchargements;
- 2.2 - Nombre de participants aux formations, questionnaire de rétroaction et de compréhension, sondage de suivi;
- 2.3 - Clauses types rédigées; nombre d'utilisations.

Points de vigilance

- 2.1 - Veiller à ce que la trousse réponde aux besoins réels des concepteurs et des entrepreneurs, et qu'elle soit adaptée à la diversité des projets. Prévoir également l'actualisation régulière de la trousse en fonction de l'évolution des normes, des directives et des technologies;
- 2.2 - Offrir des formations concrètes avec des exemples pratiques;
- 2.3 - Prévoir un mécanisme de suivi pour s'assurer que les clauses sont effectivement respectées par les entrepreneurs.

Pratiques inspirantes

- La ville de Copenhague (Danemark) oblige le tri à la source dans ses chantiers, et les roches et sols excavés et non contaminés doivent être réutilisés sur le même site.
- Les villes de Guelph, New York et Vancouver ont développé une trousse à outils afin d'aider les entrepreneurs et les résidents à bien gérer leurs résidus de CRD.
- La ville de Vancouver a mis en place des permis de démolition qui incluent des exigences de déconstruction et de recyclage.
- Trousse d'outils pour la gestion des résidus de l'APCHQ.

ACTION 3 CRD

Optimiser l'usage et prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes

Description :

L'action 3 vise à optimiser l'usage et à prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes, en favorisant la concertation des acteurs et l'utilisation des bâtiments vacants.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel.

Objectif ciblé :

- Identifier des usages potentiels pour trois bâtiments vacants d'ici 2029;
- Émettre des recommandations concernant le potentiel de transformation des bâtiments municipaux désaffectés.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- Un cadre réglementaire a été mis en place pour la gestion des bâtiments et infrastructures. Le règlement de salubrité actuel impose de maintenir les bâtiments vacants en bon état.
- En ce qui concerne l'aménagement du territoire, des secteurs à zonage flexible, tels que les zones de réaménagement, existent déjà, et la Ville prévoit le développement de bâtiments mixtes le long des grands axes de transport en commun.
- Le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) travaille actuellement à la mise à jour du registre du potentiel patrimonial, l'achèvement étant prévu pour le printemps 2025.
- Par ailleurs, une réflexion est prévue au SUDD en collaboration avec l'équipe de gestion des matières résiduelles concernant la nécessité de justifier les démolitions lors du processus de demande de permis.
- Enfin, une inspection des infrastructures municipales est réalisée tous les cinq ans, en plus des inspections obligatoires selon le code québécois, afin de prolonger leur durée de vie.

Enjeux :

Existence de locaux inutilisés et de bâtiments peu ou pas entretenus qui se dégradent jusqu'à leur démolition éventuelle.

ACTION 3 CRD (SUITE)

Optimiser l'usage et prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes

Mesures proposées :

- 3.1 – Encourager et organiser l'occupation et l'utilisation des bâtiments vacants;
- 3.2 – Réaliser une étude pour analyser le potentiel de transformation des bâtiments municipaux désaffectés.

Parties prenantes internes :

BDE, SUDD, SBI, SINFRAS.

Parties prenantes externes :

Gouvernement provincial
MAMH, CDROL, OBNL, ID
Gatineau

Indicateurs de réussite

- 3.1 – Nombre de bâtiments vacants utilisés.
- 3.2 – Liste de bâtiments avec potentiel, incluant la surface ou le volume par type de bâtiment et usage.

Points de vigilance

- 3.1 – Étudier la viabilité financière de l'organisme et s'assurer d'une collaboration pérenne entre les différents acteurs (propriétaires, urbanistes, autorités locales, etc.);
- 3.2 – Prendre en compte l'ensemble des coûts de transformation et de mise en conformité des bâtiments, analyser les impacts écologiques des projets, notamment en matière de consommation d'énergie et de ressources.

Pratiques inspirantes

- L'entreprise d'économie sociale et solidaire Entremise à Montréal. Cet organisme s'efforce d'optimiser l'occupation des immeubles vacants en identifiant des occupants temporaires ou en accompagnant les différents acteurs dans leur requalification.

ACTION 4 CRD

Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception

Description :

L'action 4 vise à favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception, en soutenant les initiatives et en mettant en place des pratiques exemplaires.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel.

Objectifs ciblés :

- Rédiger une directive pour le SINFRAS intégrant des exigences spécifiques visant à allonger la durée de vie des bâtiments dans les projets de construction et de rénovation;
- Réaliser deux projets d'infrastructures utilisant 30 % de matières granulaires résiduelles d'ici 2029.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- Suivant les travaux du Lab construction sur le thème des leviers réglementaires municipaux, une discussion est planifiée en 2026 avec le SUDD en vue d'intégrer des conditions à la demande de permis de démolition, comme la préparation d'un plan de gestion des matières résiduelles, un taux minimal de réutilisation et de recyclage ou de tri, ainsi que la transmission d'un avis de fin de travaux avec des preuves de détournement des matières de l'enfouissement conditionnelles au remboursement d'une caution.
- Le SEMR prévoit d'octroyer un contrat pour la réalisation de diagnostics de déconstruction.
- Le PGMR 2023-2029 prévoit l'intégration de clauses d'écoconception dans les devis, comme la réutilisation de matériaux, l'intégration de matériaux recyclés ou facilement recyclables et l'approvisionnement local, ainsi qu'un objectif de taux de détournement de l'enfouissement et des obligations de planification, de surveillance et de reddition de comptes assorties de pénalités en cas de non atteinte des objectifs.

Enjeux :

Grande consommation de matériaux neufs, peu d'optimisation ni d'utilisation de matériaux de seconde main, grande génération de résidus.

ACTION 4 CRD (SUITE)

Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception

Mesures proposées :

- 4.1 - Créer un groupe de travail municipal pour étudier les exigences potentielles permettant d'allonger la durée de vie des bâtiments et des infrastructures et de favoriser maintien et leur entretien;
- 4.2 - Étudier la possibilité d'augmenter la part de matières granulaires résiduelles (MGR) utilisées dans les projets d'infrastructures de la Ville.

Parties prenantes internes :

BDE, SUDD, SLSDC, SEMR, STP, SAR, SBI, SINFRAS.

Parties prenantes externes :

Entreprises de construction de voirie

Indicateurs de réussite

- 4.1 - Nombre de rencontres du groupe de travail, directive de service rédigée, nombre d'appels d'offres intégrant les clauses proposées;
- 4.2 - Directive de service rédigée ou devis normalisé modifié, nombre d'appels d'offres intégrant les clauses proposées.

Points de vigilance

- 4.1 - Veiller à ce que le groupe de travail soit composé de parties prenantes variées et compétentes et que les propositions favorisent la durabilité des bâtiments sur plusieurs décennies, et évaluer la faisabilité financière des mesures proposées pour allonger la durée de vie des bâtiments;
- 4.2 - Les MGR doivent respecter les normes environnementales et de construction en vigueur : RVMR, BNQ 2560-600 (2024), CSA A23.1 (2024) et CSA A23.2 (2024).

Pratiques inspirantes

- Lab construction :
 - Allonger la durée de vie des bâtiments et de leurs composantes en favorisant l'entretien et les changements d'usage, comme le stationnement P4 de l'aéroport YUL de Montréal qui pourra devenir un bâtiment abritant des bureaux;
 - Favoriser la déconstruction en fin de vie : un chantier de déconstruction en Gaspésie a atteint l'équilibre financier comparativement à un chantier de démolition.
- L'aéroport de Toronto et des établissements de santé en Colombie-Britannique intègrent une démarche d'économie circulaire dès les premières étapes d'un projet.

ACTION 5 CRD

Évaluer la mise en place de services municipaux de collecte pour les chantiers

Description :

L'action 5 vise à évaluer la mise en place des services municipaux de collecte des matières recyclables et des matières compostables sur les chantiers.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés;
- Récupérer 85 % des résidus de CRD générés dans le cadre du service municipal résidentiel.

Objectifs ciblés :

- Réaliser un projet pilote de collecte municipale de matières compostables et de matières recyclables pour un minimum de deux chantiers de construction

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

- La collecte municipale (déchets, matières recyclables et matières organiques) ne dessert pas les chantiers et les entrepreneurs ne mettent pas en place des collectes particulières pour ces matières.

Enjeux :

Contamination des résidus de CRD par d'autres matières, ce qui limite les possibilités de valorisation et de recyclage.

Mesures proposées :

- 5.1 - Évaluer la faisabilité technique et le coût de l'instauration de collectes municipales pour les matières recyclables et compostables sur les chantiers;
- 5.2 - Réaliser un projet pilote de collectes municipales sur quelques chantiers de construction.

Parties prenantes internes :

SEMR, SUDD, STP.

Parties prenantes externes :

ACQ, APCHQ, ÉEQ

Indicateurs de réussite

- 5.1 - Réaliser l'étude de faisabilité, identifier les modalités et estimer les quantités récupérées ainsi que les coûts;
- 5.2 - Obtenir les coûts réels et les quantités réelles collectées dans les projets pilotes.

ACTION 5 CRD (SUITE)

Évaluer la mise en place de services municipaux de collecte pour les chantiers

Points de vigilance

- 5.1 - S'assurer que les méthodes de collecte des matières résiduelles existantes peuvent être adaptées aux spécificités des chantiers de construction, et impliquer les entreprises de construction dès l'évaluation;
- 5.2 - Choisir deux chantiers différents et représentatifs pour tester la solution de collecte dans différents contextes, mettre en place un système de suivi rigoureux pour évaluer l'efficacité de la collecte, identifier les obstacles et mesurer les résultats (quantités, coût, logistique).
- 5.2 - Veiller à une bonne communication et sensibilisation auprès des travailleurs et des gestionnaires de chantiers pour garantir une participation active et le bon déroulement du projet pilote.

Pratiques inspirantes

S.O.

ACTION 1 TRANSVERSALE

Renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire

Description :

L'action transversale 1 vise à renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire en mettant en place un lieu d'échanges et d'activités dédié et en sensibilisant les autres services de la Ville.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi;
- Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg par habitant;
- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés.

Objectifs ciblés :

- Avoir un plan détaillé pour la création d'un lieu d'échange et de rassemblement en économie circulaire;
- Avoir sensibilisé au moins six services de la Ville à l'économie circulaire au moyen d'ateliers et de conférences d'ici 2029;
- Atteindre un taux de connaissance de 60 % au sein des services sensibilisés en 2029.

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

La prise en compte de l'économie circulaire ne peut se faire sans l'implication des différentes parties prenantes, et nécessite de revoir les façons de faire à différents niveaux.

Enjeux :

Renforcement de la coopération locale et régionale, optimisation de la gestion des ressources et des matières résiduelles, sensibilisation et changement de mentalité.

Mesures proposées :

- T1.1 – Étudier la faisabilité de la création d'une Maison de l'économie circulaire;
- T1.2 – Sensibiliser les autres services de la Ville à l'économie circulaire.

Parties prenantes internes :

SEMR et les autres services de la Ville

Parties prenantes externes :

OBNL, entrepreneurs, utilisateurs, centres de recherche, universités, écoles, Partenariat Climat Outaouais, CDROL

ACTION I TRANSVERSALE (SUITE)

Renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire

Indicateurs de réussite

- T1.1 – Étude de faisabilité réalisée, identification des acteurs, identification d'un local ou d'un bâtiment vacant;
- T1.2 – Nombre de services sensibilisés, nombre de participants aux activités, questionnaire de rétroaction et de compréhension.

Points de vigilance

- I.1 – Impliquer toutes les parties prenantes dès le début (entreprises, collectivités, citoyens, associations) pour favoriser une collaboration effective et l'adoption des solutions proposées. Veiller à ce que le hub soit situé dans un endroit accessible et soit doté des infrastructures nécessaires (transport, logistique). Assurer la pérennité du hub, en tenant compte des coûts d'investissement et de fonctionnement et des sources de financement possibles (public, privé, partenariats).
- I.2 – Mettre en place des outils pédagogiques adaptés aux différents services de la Ville (ateliers, formations, supports visuels) pour rendre l'économie circulaire accessible et compréhensible à tous les acteurs concernés au sein de la Ville et intégrer des exemples concrets d'actions qui peuvent être menées au sein de chaque service.

Pratiques inspirantes

- La Maison de l'économie circulaire pourrait être inspiré d'un projet semblable mené à la ville de Québec;
- Appel à projets pour la création d'une grappe « Re-Fabriquer » à Paris.

ACTION 2 TRANSVERSALE

Améliorer les connaissances et le suivi

Description :

L'action transversale 2 vise à améliorer les connaissances et le suivi des différents flux en favorisant la prise de décisions éclairées basée sur des données, grâce à des études intégrant l'impact environnemental global.

Objectifs du PGMR auxquels l'action répond :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées par habitant en priorisant la réduction à la source et le réemploi;
- Réduire l'élimination territoriale à moins de 200 kg par habitant;
- Récupérer 70 % des résidus de CRD générés.

Objectifs ciblés :

- Rendre compte aux parties prenantes concernées des résultats obtenus chaque année

État de la situation, outils existants et mesures engagées :

S.O.

Enjeux :

Le manque de suivi et de transparence dans la gestion des flux de matières intégrant les principes de l'économie circulaire et de gestion durable des ressources.

Mesures proposées :

- T2.1 - Prévoir le contenu d'une nouvelle étude de flux incluant éventuellement d'autres aspects que les matières – impacts sur le climat, utilisation d'eau, d'énergie, etc., ou incluant d'autres secteurs;
- T2.2 - Poursuivre la participation de la Ville aux différents comités et développer les possibilités de collaboration au palier provincial ou fédéral;
- T2.3 - Effectuer la reddition de comptes annuelle.

Parties prenantes internes :

SEMR et les services de la Ville

Parties prenantes externes :

OBNL, entrepreneurs, utilisateurs, centres de recherche, universités, écoles, Partenariat Climat Outaouais, CDROL

ACTION 2 TRANSVERSALE (SUITE)

Améliorer les connaissances et le suivi

Indicateurs de réussite

- T2.1 – Rapport d'étude, recommandations et indicateurs permettant de mesurer l'impact global des mesures prévues et à venir;
- T2.2 – Nombre de rencontres et de collaborations;
- T2.2 – Bilan et suivi annuels.

Points de vigilance

- T2.1 – Veiller à ce que la méthodologie de l'étude soit robuste et validée scientifiquement pour obtenir des données pertinentes, fiables et comparables sur le long terme. Intégrer des aspects comme l'évolution des technologies, des régulations ou des comportements des consommateurs, afin d'anticiper les évolutions futures des flux et des impacts environnementaux;
- T2.2 – Veiller à ce que la reddition de comptes soit réalisée de manière transparente, avec des informations claires et compréhensibles pour toutes les parties prenantes (citoyens, régulateurs, partenaires).

Pratiques inspirantes

S.O.

6.2 Ressources financières et humaines

Un ordre de grandeur des ressources financières et humaines estimées pour mettre en place chaque action entre 2026 et 2029 est présenté au tableau 3 selon la légende du tableau 4.

Tableau 3 Ressources financières et humaines estimées

Action	Descriptif	Ressources financières	Ressources humaines
ACTION 1 TEXTILE	Réduire la consommation de produits textiles neufs.	\$ \$	● ●
ACTION 2 TEXTILE	Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets et des pratiques exemplaires.	\$	● ● ●
ACTION 3 TEXTILE	Favoriser la mise en valeur des textiles en fin de vie.	\$	●
ACTION 1 CRD	Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction	\$ \$ \$	● ● ●
ACTION 2 CRD	Renforcer les connaissances des acteurs du bâtiment en économie circulaire.	\$ \$	● ● ●
ACTION 3 CRD	Optimiser l'usage et prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes.	\$ \$ \$	● ● ●
ACTION 4 CRD	Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception.	\$	● ●
ACTION 5 CRD	Évaluer la mise en place de services municipaux pour les chantiers.	\$	●
ACTION 1 TRANSVERSALE	Renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire.	\$	● ● ●
ACTION 2 TRANSVERSALE	Améliorer les connaissances et le suivi.	\$	● ● ●

Tableau 4 Légende des ressources financières et humaines

Ressources financières	Légende	Ressources humaines	Légende
< 25 000 \$	\$	Moins de 150 heures	●
Entre 25 000 et 50 000 \$	\$ \$	Entre 150 et 300 heures	● ●
Plus de 50 000 \$	\$ \$ \$	Plus de 300 heures	● ● ●

6.3 Échéancier

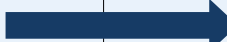
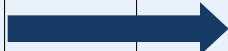
Le tableau suivant présente les différentes actions et les mesures liées.

Ci-dessous la légende de l'échéancier :

-  Projets pilotes et projets continus
-  Évènements ponctuels

		2026	2027	2028	2029
ACTION 1 TEXTILE					
Réduire la consommation de textile neuf	1.1 - Analyser la possibilité de créer et maintenir une cartographie volontaire des organisation proposant la location et la réparation de textiles				
	1.2 - Encourager l'achat de textiles de seconde main ou reconditionnés				
	1.3 - Organiser des groupes de discussion avec des citoyens et des ICI concernant les textiles, pour mieux saisir leurs enjeux et les accompagner				
ACTION 2 TEXTILE					
Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets et pratiques exemplaires.	2.1 - Entamer une réflexion concernant l'approvisionnement des textiles utilisés par la Ville et discuter avec les fournisseurs actuels et potentiels de la faisabilité et du coût d'intégration des mesures d'écoconception				
	2.2 - Bonifier les dispositifs existants pour l'utilisation, l'entretien et la réparation des textiles utilisés par les employés municipaux				
	2.3 - Encourager la dépersonnalisation, la réutilisation et le recyclage des uniformes de la Ville				
ACTION 3 TEXTILE					
Favoriser la mise en valeur des textiles en fin de vie.	3.1 - Collaborer à l'élaboration de procédés de recyclage local des textiles et au développement de nouveaux débouchés				

		2026	2027	2028	2029
ACTION 1 CRD					
Encourager le changement de comportement pour une consommation plus responsable et une meilleure gestion des résidus de construction	1.1 - Organiser un groupe de discussion avec des citoyens, des entrepreneurs et des ICI concernant les résidus de CRD, pour mieux saisir leurs enjeux	●			
	1.2 - Réaliser des campagnes de sensibilisation à destination de tous les acteurs sur les impacts d'une consommation et d'un approvisionnement responsables et sur les solutions de rechange pour une saine gestion des matières (don à un organisme, déconstruction, tri à la source, etc.)		➡		➡
	1.3 - Soutenir la mise en place de formations, d'ateliers, de systèmes de location d'outils pour résidents et ICI de façon à mieux entretenir et réparer plutôt que remplacer, mais aussi sensibiliser à l'impact des choix	➡	➡	➡	➡
	1.4 - Encourager la revente de matériaux entre citoyens		●	●	●
ACTION 2 CRD					
Améliorer la gestion des uniformes de la Ville par des projets et pratiques exemplaires.	2.1 - Développer une trousse à outils pour accompagner les entrepreneurs et acteurs clés dans l'amélioration de la circularité des bâtiments		➡		
	2.2 - Offrir des formations aux entrepreneurs sur le tri en chantier et sur la déconstruction de bâtiments		●	●	●
	2.3 - Mettre des clauses types à la disposition de tous les acteurs, à inclure dans leurs appels d'offres		➡		

		2026	2027	2028	2029
ACTION 3 CRD					
Optimiser l'usage et prolonger la durée de vie des bâtiments, des infrastructures existantes et de leurs composantes.	3.1 - Encourager et organiser l'occupation et l'utilisation des bâtiments vacants				
	3.2 - Réaliser une analyse du potentiel de transformation des bâtiments municipaux désaffectés				
ACTION 4 CRD					
Favoriser la prise en compte de l'économie circulaire dans la planification des projets et la conception.	4.1 - Créer un groupe de travail municipal pour étudier les exigences potentielles permettant d'allonger la durée de vie des bâtiments et infrastructures et de favoriser leur maintien et leur entretien				
	4.2 - Étudier la possibilité d'augmenter la part de matières granulaires résiduelles (MGR) utilisées dans les projets d'infrastructures de la Ville				
ACTION 5 CRD					
Évaluer la mise en place de services municipaux pour les chantiers.	5.1 - Évaluer la faisabilité technique et le coût de l'instauration de collectes municipales pour les matières recyclables et compostables sur les chantiers				
	5.2 - Réaliser un projet pilote de collectes municipales sur quelques chantiers de construction				

		2026	2027	2028	2029
ACTION 1 TRANSVERSALE					
Renforcer la collaboration et l'innovation dans l'économie circulaire.	T1.1 — Étudier la faisabilité de la création d'une Maison de l'économie circulaire				
	T1.2 — Sensibiliser les autres services de la Ville à l'économie circulaire				
ACTION 2 TRANSVERSALE					
Améliorer les connaissances et le suivi.	T2.1 — Prévoir le contenu d'une nouvelle étude de flux incluant éventuellement d'autres aspects que les matières — impacts sur le climat, utilisation de l'eau et de l'énergie, etc., ou incluant d'autres secteurs				
	T2.2 — Poursuivre la participation de la Ville aux différents comités et développer les possibilités de collaboration au palier provincial				
	T2.3 — Effectuer la reddition de comptes annuelle				

7. Conclusion

Cette étude en économie circulaire, portant sur les secteurs du textile et de la CRD, a permis à la Ville de mieux comprendre les flux sur son territoire, d'identifier les acteurs et leurs enjeux et de proposer des solutions locales pour améliorer la circularité. La stratégie de déploiement de l'économie circulaire qui en découle positionne Gatineau en tant que moteur de cette transition.

Des politiques et réflexions en cours à différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) soutiennent activement l'économie circulaire, intégrant sans s'y limiter des mesures pour le secteur du textile et pour le secteur CRD. Le gouvernement fédéral promeut en effet cette transition vers une économie plus circulaire par diverses initiatives, tandis que le Québec prépare un plan d'action pour mettre en œuvre sa feuille de route en économie circulaire. À l'échelle municipale, Gatineau a déjà mis en œuvre des actions concrètes, comme un plan d'action pour la récupération des textiles 2025-2029 et le soutien du secteur CRD en participant à la Table de concertation régionale sur les résidus de CRD, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs définis dans son PGMR 2023-2029.

Les démarches participatives ont favorisé l'implication des acteurs locaux et la collecte de points de vue variés, tandis que le portrait de la situation réalisé par l'AFM a permis d'identifier les enjeux clés dans les secteurs du textile et de la CRD. Bien que certaines habitudes de réemploi existent, comme dans le secteur du textile et celui des infrastructures, un manque de données et une adoption limitée des pratiques circulaires restent des obstacles majeurs à la transition vers une économie circulaire.

Grâce aux résultats de la consultation et des analyses menées, la Ville a pu définir une vision claire pour le déploiement de l'économie circulaire dans les secteurs du textile et CRD. Cette vision se concrétise par un ensemble d'actions spécifiques, incluant trois actions pour le secteur du textile, cinq pour le secteur CRD et deux actions transversales, permettant ainsi d'adopter une approche intégrée et durable. La mise en œuvre de ce plan d'action sur la période 2026-2029 propulsera Gatineau vers une plus grande circularité.

8. Références

Circular economy & the built environment sector in Canada, The Delphi Group, 2021. <https://delphi.ca/wp-content/uploads/2021/04/Circularity-in-Canadas-Built-Environment-Final-Report-April-14-2021.pdf>

Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024–2028 : accélérer le développement de l'économie circulaire, MELCC, 2024. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-economie-circulaire_01.pdf

Niinimäki, K., Peters, G., Dahlbo, H., Perry, P., Rissanen, T., & Gwilt, A. (2020). The environmental price of fast fashion. *Nature Reviews: Earth and Environment*, 1, 189–200. https://acris.aalto.fi/ws/portafiles/portal/78950024/The_environmental_price_of_fast_fashion.pdf

Possibilités de circularité dans les textiles vestimentaires au Canada, ECC, 2024, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/economie-circulaire/rapport-atelier-opportunites-circularite-textiles-vestimentaires.html>

Possibilités de circularité du bois dans la construction, la rénovation et la démolition au Canada, ECC, 2024. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/economie-circulaire/rapport-atelier-possibilites-circularite-bois-construction-renovation-demolition.html>

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE. 2025. Réalisation d'une étude en économie circulaire — Secteurs du textile et construction, rénovation et démolition, Rapport synthèse final. Stantec Experts-conseils Ltée, Québec, 17 p. et annexes.

Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2024, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/strategie.html>

The circular built environment in Canada: A review of the current state, gaps and opportunities. Goodland, H., and Walsh, K. (2024). Canadian Standards Association, Toronto, ON.

